

Etude sur le fonctionnement de l'administration communale Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS / VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune d'Ecublens/VD a connu, ces dernières années, une augmentation constante de sa population, passant au statut de ville en 2003 et atteignant prochainement les 11'000 habitants. Elle est soumise, depuis l'adoption par le Canton de Vaud d'un projet d'agglomération prévoyant l'arrivée d'habitants et emplois dans le district de l'Ouest lausannois, à de nouveaux défis dans l'aménagement de son territoire, ainsi qu'en matière de transports.

L'évolution importante actuelle et future de notre commune implique une adaptation des structures organisationnelles et des effectifs du personnel.

Dans le cadre de la gestion de l'administration, les facteurs à prendre en compte sont les suivants:

- Développement de nouvelles tâches dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- Nouvelles règlementations cantonales et accords de collaboration intercommunale à mettre en place et à gérer.
- Arrivées de nouveaux chefs de service, ainsi que la réorganisation partielle de ces services.
- Organisation respectant le nombre de 7 directions de services correspondant à une Municipalité à 7 personnes.
- Augmentation des tâches administratives.

La Municipalité a entamé une réflexion visant à améliorer les structures de l'administration d'Ecublens en se fixant comme objectif la recherche de synergies intéressantes, l'optimisation des processus internes, une meilleure répartition des tâches entre les services et la clarification des rôles et des compétences entre la Municipalité, les Conseillers municipaux et les chefs de service ou d'office.

Dans un premier temps, un groupe de travail sur le fonctionnement communal (GTFC) a été constitué, lequel est composé de 3 Conseillers municipaux et de 4 chefs de service. Celui-ci s'est réuni à 5 reprises et au fil des discussions, il est ressorti clairement qu'une étude sur le fonctionnement général de notre Commune s'avérait indispensable et qu'une réorganisation interne devait être étudiée par un organe spécialisé externe.

2. DEMARCHES ENTREPRISES

Afin de procéder à une analyse neutre du fonctionnement de notre administration et de cerner les améliorations que les services communaux pourraient offrir à la population, trois bureaux de conseils en management, ont été approchés, via un appel d'offres sur invitation, soit Habilis Conseils S.A., Adlatus et l'Idheap.

Sur la base d'un cahier des charges identique, ces trois mandataires ont présenté leur offre, dans le délai qui leur était imparti, soit le 31 août 2009. Afin de commenter et défendre leur offre, ces trois bureaux ont été reçus par le GTFC le 15 septembre 2009.

3. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges remis aux mandataires comportait les objectifs principaux suivants:

- Améliorer la qualité des prestations à la population, l'efficacité et les conditions de travail, afin d'optimiser l'organisation interne.
- Définir les rôles et les compétences entre la Municipalité, les Conseillers municipaux et les chefs de service.
- Garantir une meilleure répartition des tâches et une meilleure coordination entre les services.

Notre Commune étant en pleine expansion, nous souhaitons avoir une vision à long terme de l'organisation et des effectifs nécessaires, soit pour les années 2015 – 2020, pour une population d'environ 14'000 habitants.

L'ensemble du mandat sera piloté par le groupe de travail.

4. CHOIX DU MANDATAIRE

Le choix du GTFC s'est porté sur l'Idheap (Institut de hautes études en administration publique), dont l'offre présentait le meilleur rapport qualité prix, était la plus complète et la plus dynamique. Ce choix a été validé par la Municipalité.

5. PROCESSUS

Objectif 1: Garantir une meilleure répartition des tâches et une meilleure coordination entre les services afin d'améliorer l'efficacité de l'administration

- Mise en évidence des missions et prestations des services.
- Analyse de pertinence de la répartition des tâches, de la coordination et de la collaboration actuelles.
- Proposition de transferts de blocs opérationnels homogènes pouvant être déplacés d'un dicastère à un autre.

Objectif 2: Améliorer les conditions de travail afin d'optimiser l'organisation interne

- Analyse de la satisfaction des collaborateurs par rapport à leurs conditions de travail.

Objectif 3: Définir les rôles et les compétences entre la Municipalité, les Conseillers municipaux et les chefs de service

- Analyse de la perception du rôle des différents acteurs et de la documentation interne.
- Formulation de recommandations.

Objectif 4: Améliorer la qualité des prestations à la population

- Analyse des outils de gestion, de la qualité des prestations actuellement en application dans les différents dicastères de l'administration.
- Recommandations visant l'amélioration du dispositif de contrôle de la qualité des prestations de façon très pratique.
- Prise en considération du point de vue des usagers (sondage auprès de la population, mise en place d'un système de contrôle de satisfaction des habitants).

6. COUT ET DELAIS

Le coût total de cette étude de fonctionnement réalisée par l'Idheap sera de **Fr. 65'000.-- TTC.**

En cas d'acceptation du présent préavis, l'étude pourrait débuter encore cette année avec remise du rapport final à la Municipalité à la fin du 1^{er} semestre 2010.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 20/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet d'étude du fonctionnement général de l'administration communale;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 65'000.-- (soixante-cinq mille francs)** pour cette étude.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 111 "Administration générale" et la nature n° 5890 "Aut res dépenses", plus précisément dans le compte n° 111.5890.082 "Etude du fonctionnement général de l'administration communale".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de l'étude. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 2009.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: Municipalité in corpore
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 8 octobre 2009
PHP/FO/cm